

Le nouvel article 18 proposé stipule que:

Quiconque, illicitement, entre sans permission ou autorisation légitime, ou de toute autre manière, dans une fabrique ou une poudrière, ou dans un véhicule, dans lequel un explosif autorisé est transporté, ou se trouve dans leur voisinage est coupable d'une infraction . . .

Il s'ensuit que si une personne a un local où elle garde des explosifs—et, aux termes de la loi, cela comprendrait des munitions pour la chasse—il faudrait restreindre le mouvement de ses hôtes pour qu'ils ne s'approchent pas de ce local. En outre, monsieur l'Orateur, je pense que la disposition concernant le fardeau de la preuve est absolument erronée. Il devrait appartenir aux autorités de prouver qu'une personne n'est pas responsable de ses actes. Il semble qu'en essayant de contrôler le crime et d'autres difficultés présentes au sujet des matières explosives, nous ayons décidé en toute hâte d'imposer une quantité de contrôles bureaucratiques à un grand nombre de citoyens respectueux de la loi.

J'ai examiné les règlements qui s'appliquent aux termes de la loi actuelle et, apparemment, il semble y avoir littéralement des milliers de Canadiens criminels qui s'ignorent complètement. Dans le cas actuel, nous devrions présenter une mesure qu'il soit possible de faire observer: autrement, les gens ne respecteront plus la loi.

Nous avons déjà une masse de règlements impossibles à faire observer. Dans la vie quotidienne, les gens commettent de réelles infractions à la loi. Dans ces circonstances, on perd le respect de la loi. Je me reporterai à certains des règlements actuellement en vigueur. En voici un qui concerne l'union et le mélange sans danger d'éléments explosifs. On parle du nitrate d'ammonium et du fuel oil. Ils sont censés être emmagasinés dans des endroits différents, mais combien de fois le combustible pour moteurs diesel et le nitrate d'ammonium sont-ils mélangés sans qu'on le sache, de sorte qu'on se trouve à violer la loi? Le règlement date de 1957.

En 1963, un autre règlement stipulait qu'aucune personne ne devait flâner dans le voisinage de toute zone ou de tout bâtiment où sont emmagasinés des explosifs de défense. Monsieur l'Orateur, j'en suis sûr, quiconque a visité une base de défense a vu quelqu'un flâner de la sorte. Ainsi, les gens violent constamment le règlement. La moitié du personnel des bases de défense sont des civils. Si quelqu'un a les mains dans les poches, flâne-t-il?

Il existe un autre règlement qui prévoit que lorsqu'un explosif est emballé, l'emballage extérieur doit être détruit de façon à ne pouvoir être réutilisé. Monsieur l'Orateur, combien d'enfants ont rempli d'autre chose une boîte de cartouches de calibre .22 ou de cartouches de fusil de chasse pour en faire un jouet. Que dire des bidons de poudre? Ils sont très commodes pour y ranger des vis. Mais quiconque les utilise de cette façon viole la loi. Il est totalement irrationnel de faire un criminel d'un enfant qui met du sable dans une boîte de cartouches de calibre .22.

Certains autres règlements sont également ridicules. L'un d'eux prévoit qu'une certaine quantité d'explosif d'une certaine catégorie, y compris les feux d'artifice, excédant 5 livres ne doivent pas être transportés dans un véhicule public. En d'autres termes, il est interdit de transporter plus de 5 livres de munition de chasse dans un véhicule public. Une boîte de cartouches de chasse doit peser environ 2 livres, d'où une personne en transportant 3 par autobus est un criminel, selon ce règlement.

Il existe d'autres restrictions relatives au transport d'explosifs. Un règlement prévoit qu'après que le déchargement d'un véhicule est amorcé ce déchargement ne doit

pas être interrompu mais terminé le plus rapidement possible. Je crois qu'actuellement la charge limite d'un tel véhicule est d'environ 10,000 livres. Si les ouvriers en arrêtent le déchargement pour prendre une tasse de café, ils violent la loi.

Ce même règlement prévoit que les véhicules servant au transport d'explosifs:

doivent être inspectés chaque jour pour s'assurer

- (i) que les extincteurs sont remplis et fonctionnent bien,
- (ii) que les fils électriques sont entièrement isolés et solidement fixés,
- (iii) que le réservoir de carburant et les tuyaux d'alimentation n'ont pas de fuites,
- (iv) que le châssis, le moteur, le carter et le dessous de la carrosserie sont propres et exempts d'excédent d'huile et de graisse,
- (v) que les freins et le volant sont en bon état, et
- (vi) que le pneu et la roue de secours sont bien fixés;

De plus:

On ne doit pas charger des explosifs sur un véhicule automobile avant d'avoir pris soin de l'alimenter pleinement en carburant et en lubrifiant et d'avoir gonflé les pneus;

J'en déduis que quiconque transporte des explosifs a commis une infraction s'il n'a pas vérifié les pneus, n'a pas vérifié leur pression, n'a pas rempli le réservoir d'essence et n'a pas vérifié le niveau d'huile. C'est complètement ridicule. Si on essayait d'appliquer les règlements de cette façon, on ferait une farce de la loi. Adopter le bill sous sa forme actuelle, qui prévoit que c'est une infraction de posséder des explosifs à moins qu'il n'y ait une remise en vertu des règlements, serait un pas en arrière, qui ne pourrait que nous causer des ennuis.

Je comprends ce que le ministre essaie de faire. Il a mentionné la récente explosion à Toronto et je sais qu'à l'époque où on a invoqué la loi sur les mesures de guerre, il y a eu des explosions dans diverses villes au Québec. Examinons la situation mondiale. L'endroit où cette loi aurait une certaine valeur à l'heure actuelle, à mon avis, serait en Irlande où des explosions ont lieu tous les jours. Les règlements concernant les explosifs et les armes en Irlande sont en vigueur depuis environ 60 ans. En vertu de ces règlements, seulement quelques personnes peuvent posséder des armes, et il n'est pas question de posséder des explosifs. Il est illégal de posséder des armes, illégal de posséder des explosifs, tout comme il est illégal d'appartenir à l'IRA. Ceci a-t-il contribué à établir la paix? Absolument pas. Ces règlements ont imposé une série de restrictions aux citoyens ordinaires respectueux de la loi à cause de l'élément criminel et des gens qui sèment la révolte dans ce pays. Les lois à ce sujet ont été entièrement inefficaces contre les crimes et les révoltes.

• (1540)

L'adoption de ce bill signifierait que les gens ordinaires respectueux de la loi qui aiment aller chasser le dimanche se verraient imposer un si grand nombre de restrictions qu'ils se demanderaient si le jeu en vaut la chandelle. Il n'y a aucune preuve que ces restrictions aient apporté quoi que ce soit de bon dans d'autres pays où elles existent depuis bon nombre d'années. C'est probablement un bureaucrate fanatique qui ne peut entendre parler d'armes à feu et d'explosifs qui a créé cette monstruosité qu'on nous présente aujourd'hui.